



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les premiers projets de règlements numéros 254 et 256 intitulés « Règlement de zonage » et « Règlement de lotissement »

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par résolutions :

- Premier projet de règlement numéro 254 intitulé « Règlement de zonage »;
- Premier projet de règlement numéro 256 intitulé « Règlement de lotissement ».

QUE le premier projet de règlement numéro 254 intitulé « Règlement de zonage » vise l'abrogation du règlement numéro 115-2 intitulé « *Règlement de zonage de la Ville de Sutton* ».

QUE le premier projet de règlement numéro 256 intitulé « Règlement de lotissement » vise l'abrogation du règlement numéro 116-1 intitulé « *Règlement de lotissement de la Ville de Sutton* ».

QUE lesdits projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire.

QUE lesdits projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE lesdits projets de règlements contiennent des dispositions qui s'appliquent particulièrement à des zones ou une partie du territoire délimitées en vertu du sixième alinéa de l'article 113 ou du troisième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*. L'illustration de ces zones ou parties du territoire peut être consultée à l'Hôtel de Ville.

QU'une assemblée publique de consultation portant sur les présents projets de règlement sera tenue **samedi le 21 mars 2015, à 9 heures**, à la salle du conseil, au 11 rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par le maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QU'une copie des projets de règlements est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville sis au 11, rue Principale Sud, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi, copie pouvant être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit. Les documents sont aussi accessibles sur le site internet de la Ville (www.sutton.ca).

Donné à Sutton, ce **11^e** jour du mois de **mars** de l'an **2015**.

M^c Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et Greffier